



Syndicat
Départemental
d'Énergies
de la Manche

La lettre

énergie

→ Le mot de la Présidente



Nadège Besnier,
Présidente
du SDEM50

C'est avec grand plaisir que les élus et l'équipe du SDEM50 vous proposent le premier numéro de « La lettre énergie », nouveau support de communication à destination des collectivités manchoises.

Plus qu'une lettre d'information, c'est un lien entre le syndicat et ses adhérents.

Cette lettre d'information vient donc vous rendre compte de l'actualité en matière d'énergie, aussi bien au niveau local que national.

Créer une proximité entre les acteurs du territoire et le SDEM50 est un élément indispensable en cette année charnière. En effet, 2013 va voir la révision des statuts du SDEM50, avec la probable arrivée de nouvelles compétences pour le syndicat.

Bonne lecture à tous !

→ Eolien Offshore

Qu'est-ce qu'une éolienne offshore ? C'est une éolienne qui a le même fonctionnement qu'une éolienne terrestre mais dont l'installation se fait en mer, au large des côtes, là où le vent est le plus fort afin d'obtenir un rendement plus élevé et plus régulier.

Le parc éolien Offshore de Courseulles-sur-Mer fait partie des quatre projets prévus avec Saint-Brieuc, Fécamp et Saint-Nazaire suite à l'appel d'offres réalisé par l'Etat en 2011. Projet du consortium EDF, Alstom, Dong Energy et WPD offshore, le parc va compter 75 éoliennes pour une puissance totale de 450 Mégawatts, l'équivalent de l'alimentation en électricité de 600 000 habitants.

Les premiers travaux pourraient démarrer à partir de 2015-2016. C'est à terme, une création de près de 900 emplois directs dans la région, notamment grâce à la construction des éoliennes prévue à Cherbourg. Afin de réduire l'impact visuel, les éoliennes seront placées entre 10 et 16 kilomètres au large, entre Port-en-Bessin et Courseulles. Plusieurs réunions sont actuellement organisées dans le cadre d'un débat public.



→ Le SDEM50 à votre service

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a pour missions le contrôle du service public de la distribution d'électricité et le développement des réseaux électriques des communes de son territoire, soit 564 communes sur les 601 que compte la Manche.

Compétences :

Les extensions et raccordements : L'alimentation électrique d'une parcelle, d'un bâtiment, d'un lotissement ou d'une zone d'activité peut nécessiter une extension du réseau électrique.

Le renforcement des réseaux : Ces travaux ont pour objectif d'adapter les réseaux existants à l'accroissement de la demande d'électricité et de maintenir une bonne tenue du réseau basse tension.

La sécurisation des réseaux : La sécurisation consiste à supprimer les réseaux basse tension en fils nus et à les remplacer par des réseaux en câble torsadé (plus résistant et plus sûr) ou en souterrain. L'objectif est d'améliorer la qualité de la fourniture électrique.

Les effacements de réseaux aériens : Souvent réalisés dans le cadre d'un aménagement, ils ont pour objectif l'amélioration de l'environnement mais ils participent également à la fiabilisation de la distribution d'électricité.

La Fibre optique : Le SDEM50 met en place des fourreaux pour la fibre optique suite à la signature d'une convention de partenariat avec Manche Numérique.

→ **Economies
d'énergie**

Utilisées pour l'éclairage public, les lampes à vapeur de mercure à haute pression, notamment de type boule sont peu efficaces et énergivores. Elles éclairent plus le ciel que la terre. Aujourd'hui, de nouvelles technologies ont fait leur apparition et permettent de réduire la facture d'électricité d'une petite commune entre 50% et 70%. De plus, les lampes à vapeur de mercure seront interdites à la vente dès mars 2015. Afin d'anticiper cette échéance, l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie s'est vue attribuer par l'Etat, en 2012, une enveloppe de 20 millions d'euros afin d'aider les communes de moins de 2000 habitants à rénover leur parc d'éclairage public. Le SDEM50, partenaire de cette initiative, a notamment informé les communes et a aidé ces collectivités à monter leur dossier auprès de l'ADEME. L'opération étant aujourd'hui terminée, le bilan pour le SDEM50 est positif. Au total, le syndicat a aidé 57 communes à monter leur dossier de demande d'aide. Ces derniers ont tous été acceptés par l'ADEME, et les travaux sont à l'heure actuelle prévus ou déjà terminés.

→ **Redevance pour
l'occupation
du domaine public**

Redevance versée par ERDF aux communes, la RODP (Redevance pour l'Occupation du Domaine Public) a vu son montant revalorisé en 2013, pour s'établir à 193 € pour les communes de moins de 2000 habitants. Pour les communes de plus de 2000 habitants, la redevance se calcule en fonction de la population.

N'hésitez pas à la demander à ERDF.

Pratique : toutes les modalités sur le site www.sdem50.fr, rubrique «Services aux collectivités».

→ **Questions d'élus**

Lors d'une demande de devis de raccordement au réseau d'électricité, pourquoi existe-t-il parfois une différence entre l'estimation du SDEM50 et celle d'ERDF ?

Pour un raccordement électrique, le SDEM50 s'emploie à faire un devis en fonction du réseau basse-tension le plus proche, qu'il soit sur un domaine privé ou public. ERDF quant à lui établit son estimation à partir du réseau basse-tension sur le domaine public le plus proche.

De fait, les réseaux sur le domaine privé sont donc souvent plus proches et le métrage réalisé par le SDEM50 plus court et donc moins onéreux. Néanmoins, cette opération sur le domaine privé nécessite l'accord du propriétaire du terrain traversé.



A qui appartiennent les réseaux d'électricité ?

Pas facile de s'y retrouver entre le SDEM50, EDF et ERDF... Et pourtant, les réseaux d'électricité appartiennent à une seule et même structure : le SDEM50, syndicat en charge de la distribution d'électricité.

→ **Le chiffre**

1907

C'est le nombre de kilomètres de réseau basse-tension en fils nus présents sur le territoire du SDEM50. D'une autre génération, ils ont souvent été posés lors des premiers travaux d'électrification. De petit dia-

En effet, lorsque la collectivité a adhéré au SDEM50, elle a transféré la propriété des réseaux au syndicat. A ce jour, le SDEM50 est propriétaire de près de 19 000 kilomètres de réseaux d'électricité sur l'ensemble des 564 communes adhérentes.

Vous avez une question concernant le SDEM50 ? Envoyez la par mail à :

sdem@sdem50.fr,
ou sur www.sdem50.fr, rubrique « Contact ».

→ **Agenda
du SDEM50**

Réunion de bureau
Le 12 juin à 10h

Comité syndical
Mardi 25 juin à 10h

Événements
Congrès FNCCR à Montpellier
les 17, 18 et 19 septembre
Salon des Maires, les 19, 20 et
21 novembre

C'est en ligne !
Les dernières actualités du
SDEM50

Le budget primitif 2013
La rubrique «Services aux
collectivités» : téléchargement
de formulaires, délibérations...

Toutes les informations sur :
www.sdem50.fr

mètre, ils sont de faible résistance face à un vent fort ou à une accumulation de neige sur le fil.

Le SDEM50 souhaite les remplacer le plus rapidement possible afin de sécuriser les réseaux. Cependant, le changement est d'importance. En ce qui concerne les communes rurales du SDEM50, le budget nécessaire à cette mission est de 140 millions d'euros. Il y a donc lieu d'échelonner ces travaux.